

DEPARTEMENT DU JURA

 ARRONDISSEMENT DE LONS-
 LE-SAUNIER

COMMUNAUTE DE
 COMMUNES DU PAYS DE
 SAINT-AMOUR

Nombre de membres en
 exercice :

30

Présents à la séance :

21

Date de convocation :

11.12.2012

Séance :

18.12.2012

Affichage :

Objet de la délibération :

**Modification des tarifs des
 repas et de garderie à
 compter du 1^{er} janvier
 2013.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE SAINT-AMOUR**

L'an deux mille douze, le dix huit du mois de décembre à 20h, les membres du Conseil Communautaire du Pays de St Amour, se sont réunis, à la Mairie de **BALANOD**, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Gérard JACQUIER, le 11 décembre 2012.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Daniel BADOT, Jean-Christian BORDIER, Philippe BOUILLO, Daniel BOUVARD, Roland DUTHION, Jean-Marie GAILLARD, Jean-Luc GAVAND, Gérard GRAND, Gérard JACQUIER, Patrick MOREL, Jean-Marc MUTIN Christian NOEL, Michel PERRET, Jean-Luc PERROD, Nadine PRABEL, Béatrice RIBIER-VINCENT, Maurice RICHEMOND, Michel TERRAL, Alain THIELLAND, Michel THOMAS, Bernard TISSOT.

Etaient absents excusés : M. Aurélien BADOT (pouvoir donné à M. VIALAIT, absent), M. Thierry FAIVRE-PIERRET (pouvoir donné à M. DUTHION), Mme Pascale THEVENIN (pouvoir donné à M. PERRET), Mme Valérie VAUCHER (pouvoir donné à M. JACQUIER), M. André VIALAIT.

Etaient absents : Mme Corinne BASSO, MM., Gérard DEPROST, Francis METOIS, Gérard OLLIER.

Secrétaire de séance : M. Michel THOMAS.

Le Président expose aux Conseillers Communautaires qu'un bilan provisoire des activités de la Maison de l'Enfance a été effectué qui se résume :

-en résultat d'activités :

-les garderies du matin et du soir sont peu fréquentées par les enfants (moyenne en baisse).

-l'animation périscolaire du midi continue d'être très fréquentée (30 240 heures à St Amour et 3 456 heures à Balanod).

-la fréquentation pour l'animation extrascolaire des petites vacances se maintient : 30 enfants en moyenne par jour.

-la fréquentation pour l'animation extrascolaire des grandes vacances a légèrement dépassée les 50 enfants en moyenne par jour (prévision au BP de 57 enfants, réellement 53).

-en finances :

-la CAF maintiendra malgré tout le contrat enfance à 65 000€

-Maîtrise du déficit global.

Le Président a demandé aux Directrices de quantifier la part du coût du temps périscolaire de repas.

St Amour : 140 enfants en moyenne, 141 jours de fonctionnement.

Dépenses : 7.13€ par enfant, sans compter les frais de bâtiment et des structures :

Recettes : 4.73€, Familles : 4.00€ et CAF : 0.73€ soit 2.40€ de déficit

Balanod : 20 enfants en moyenne, 141 jours de fonctionnement.

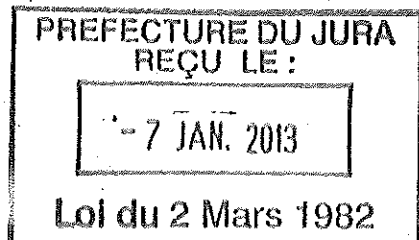
Dépenses : 7.19€ par enfant, sans compter les frais de bâtiment :

Recettes : 4.00€, Familles : 4.00€ soit 3.19€ de déficit

Le Président propose de modifier les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2013, et de les passer de 4.00€ à 4.05€ pour les familles les plus modestes et 4.20€ pour les autres familles (basé sur le barème CAF des revenus du ménage). Cette nouveauté sera basée sur le même système de calcul que pour les loisirs (seuil à 2 600.00€).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs du temps périscolaire du midi, à partir du 1^{er} janvier 2013, comme suit :



| Désignation | Tarifs 2012 | Coût repas | Coût animation | Tarifs 2013 | Coût repas | Coût animation |
|---|-------------|------------|----------------|-------------|------------|----------------|
| Repas exceptionnel (moins 2 repas / mois) enfants communautaires ou extérieurs | 5.10€ | 3.50€ | 1.60€ | 5.30€ | 3.60€ | 1.70€ |
| Repas élèves communautaires | 4.00€ | 3.50€ | 0.50€ | 4.05€ | 3.55€ | 0.50€ |
| Revenus ≤ 2 600.00€ | | | | 4.20€ | 3.60€ | 0.60€ |
| Revenus > 2 600.00€ | | | | | | |
| Repas élèves extérieurs à la CC | 4.60€ | 3.50€ | 1.10€ | 4.80€ | 3.60€ | 1.20€ |
| Elèves fournissant le repas sur prescription médicale | 1.95€ | 0.40€ | 1.55€ | 2.00€ | 0.45€ | 1.55€ |
| Adultes extérieurs au service | 4.00€ | 4.00€ | Néant | 4.20€ | 4.20€ | Néant |

FIXE les tarifs du temps périscolaire du matin et du soir, à partir du 1^{er} janvier 2013, comme suit, en précisant que toute heure commencée sera facturée :

- matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7h30 à 8h30 : 1.35€ (au lieu de 1.25 €),
- soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 16h30 à 17h30 : 1.35€ (au lieu de 1.25€), de 16h30 à 18h30 : 2.50€ (au lieu de 2.30€),

AUTORISE le Président à produire les factures aux familles, à partir du 1^{er} janvier 2013, avec ces nouveaux tarifs,

AUTORISE le Président à notifier ces tarifs à la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, tout en lui demandant de renouveler le contrat enfance pour quatre années, soit de 2012 à 2015.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme
Le Président

Communauté de Communes
du Pays de St Amour
1, Place d'Armes
39160 St Amour
Tél : 03.84.48.82.47 Fax: 03.84.48.70.46